

ESPAGNE

La convergence par rapport aux pays les plus performants s'est poursuivie ces dernières années, mais il subsiste un net écart de productivité et d'utilisation des ressources en main-d'œuvre.

Priorités fondées sur des indicateurs

Limiter l'extension administrative des conventions collectives

Les négociations salariales interviennent essentiellement au niveau des provinces et des branches d'activité, et leur résultat est imposé à toutes les entreprises par voie d'extension administrative. Cette pratique, qui se double d'un large recours aux clauses d'indexation, se traduit par des salaires trop élevés pour certaines catégories dans certaines régions, au détriment de l'emploi.

Mesures prises : Des discussions entre les partenaires sociaux ont lieu actuellement à ce sujet.

Recommandations : Autoriser les entreprises à ne pas appliquer les accords salariaux conclus au niveau de la province et de la branche d'activité.

Réformer la législation sur la protection de l'emploi pour les travailleurs sous contrats permanents

Le niveau élevé des indemnités de licenciement en cas de contrat à durée indéterminée, surtout par rapport au contrat à durée déterminée, a segmenté le marché du travail, avec un effet négatif sur la croissance de la productivité et l'innovation.

Mesures prises : La réforme récente de la législation du travail limite le nombre de renouvellements des contrats à durée déterminée, augmente les aides fiscales pour la création d'emplois sur contrat à durée indéterminée et comporte des avantages fiscaux transitoires pour transformer les contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

Recommandations : Réduire davantage les coûts de licenciement en cas de contrat à durée indéterminée et promouvoir un contrat de travail unique, par lequel les indemnités de licenciement augmenteraient en fonction de l'ancienneté. Une solution consisterait à créer des comptes individuels de cessation d'activité où l'employeur effectuerait des versements réguliers dont le travailleur bénéficierait en cas de licenciement.

Renforcer la concurrence dans le commerce de détail

Les restrictions introduites par les autorités régionales pour l'ouverture de grandes surfaces entravent la concurrence dans le commerce de détail, ce qui contribue à de faibles gains de productivité et à des marges bénéficiaires excessives.

Mesures prises : Les autorités centrales ont pris des mesures pour recueillir davantage d'informations sur les prix et les marges dans le commerce de détail.

Recommandations : Éliminer les nombreux obstacles à l'ouverture de grandes surfaces et de centres commerciaux que les autorités régionales ont mis en place, en s'appuyant sur la nouvelle directive services de l'UE, qui permet aux autorités centrales de mettre fin aux restrictions en vigueur au niveau régional.

Autres grandes priorités

- Pour améliorer la formation de capital humain, réformer l'enseignement supérieur en accordant plus d'autonomie aux universités et en faisant en sorte qu'elles rendent mieux compte de leurs résultats, qui devraient pouvoir être facilement connus des enseignants, des étudiants et des employeurs.
- Afin de réduire les incitations de certaines catégories de travailleurs à prendre une retraite anticipée, améliorer l'équité actuarielle du système de retraite en alignant davantage les prestations sur les cotisations de l'ensemble de la carrière.